

[Texte]

faveur. De sorte que ceci aura pour résultat de faire hausser encore plus les conditions d'admissibilité, puisque moins grand sera le nombre d'employés inscrits au centre de main-d'œuvre, plus bas sera le taux de chômage.

A la page 10, nous apportons une certaine réserve concernant le fusionnement des centres de main-d'œuvre et de la Commission d'assurance-chômage. Cette mesure nous apparaît inquiétante, puisque les deux services n'ont pas le même but. Les fonctionnaires des centres de main-d'œuvre ont pour objet de faciliter l'obtention d'un emploi aux travailleurs inscrits. L'expérience du passé nous indique que les fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage ont pour but de déterminer l'admissibilité aux prestations et ont souvent pour ce faire, recours à des méthodes, par exemple, à des interviews ou à des questionnaires qui ont pour véritables objets d'exclure le prestataire de son droit aux prestations.

D'une façon générale, nous réitérons, ici, une critique qui n'est pas nouvelle à l'égard des centres de main-d'œuvre; je crois que cela a déjà été fait ici, cette critique-là, et je n'ai pas l'intention d'élaborer davantage sur cette question. Nous pourrions considérer toutefois la situation comme étant différente, si le gouvernement décidait de revaloriser le rôle des centres de main-d'œuvre, et éventuellement, de considérer la seule inscription aux centres de main-d'œuvre comme étant une condition suffisante pour avoir droit à l'assurance-chômage. Dans une telle perspective, nous serions d'accord avec la mesure du Bill qui est de fusionner les deux services.

• 1005

A la page 11, nous faisons état des programmes de création d'emplois annoncés par le ministre. Et plus particulièrement les crédits au montant de 200 millions de dollars qui ont été annoncés pour le programme Canada au travail et 65 millions de dollars pour Jeunesse-Canada au travail. Nous ne voulons pas atténuer l'effort fédéral en cette matière, car nous reconnaissons qu'un effort indéniable est fait et nous ne voulons pas critiquer cet effort. Nous voulons simplement faire certaines remarques. On veut baisser les prestations mais on prétend investir 200 millions de dollars ou \$475,438,000 dans la création d'emplois. Il nous apparaît que les programmes de création d'emplois ne visent pas la catégorie de chômeurs qui sera finalement affectée par les coupures. Dans les régions périphériques, Bas Saint-Laurent et Gaspésie, les travailleurs forestiers, ceux de la construction, et des pêches pourront difficilement bénéficier des programmes de création d'emplois de Canada au travail. Or, ces travailleurs subissent un chômage saisonnier chronique. Selon nous, les programmes de Canada au travail s'adressent surtout à des jeunes travailleurs récemment diplômés et pouvant s'organiser et proposer des programmes complets.

Par ailleurs, nous croyons que les programmes de création d'emplois n'auront pas nécessairement pour effet de créer des emplois de longue durée. L'expérience acquise à la suite des projets d'Initiatives locales nous a enseigné qu'à la fin de ces projets, les travailleurs redevenaient ce qu'ils étaient auparavant, c'est-à-dire des chômeurs. En fait que d'un transfert de

[Traduction]

On page 10, we stipulate certain reservations concerning the amalgamation of the Manpower centres and the Unemployment Insurance Commission. We find this provision troubling, since the two services do not have the same objectives. The officials of the manpower centres try to help registered workers to find employment. Past experience shows that the officials of the Unemployment Insurance Commission must determine qualification for benefits, and in many cases, may use methods, such as interviews, and questionnaires which aim to exclude the claimant from his right to benefits.

Generally, we must reiterate an old criticism of the Manpower centres; I believe it has already been discussed here, and I have no intention of going into any detail. However, the situation would be different, if the government should decide to enhance the role of the Manpower centres, and eventually consider the very registration at a Manpower centre as sufficient grounds to establish a right to unemployment insurance. If such were the case, we could agree with the provision in the bill which prescribes the amalgamation of the two services.

We discuss the job creation programs announced by the Minister on page 11. And more specifically, votes of \$200 million announced for the Canada Works Programs and \$65 million for the Young Canada Works Program. We would not want to curtail the federal endeavours in this respect, as we recognize the undeniable effort it requires, and we would not want to criticize. We simply wish to make certain comments. Benefits would be cut, while some \$200 million, or indeed \$475,430,000 are to be invested in job creation. It seems to us that the job creation programs are not aimed at that class of the unemployed which will be most directly affected by the cuts. In the peripheral areas, the Lower St. Lawrence and Gaspé, forest workers, construction workers, and fishermen will find it difficult to benefit from job creation through the Canada Works Program. Yet these are the very workers most affected by chronic seasonal unemployment. In our opinion, the Canada Works Projects are provided particularly for young, recently graduated workers, who can easily organize themselves and propose more complete programs.

On the other hand, we believe that the job creation program will not necessarily create long term employment. Experienced gained from the local incentives programs has taught us that following the termination of these projects, workers became unemployed, as before. In fact, it was just transfer of votes, rather than being paid as unemployed, they were being paid through a Local Incentive Program.